

25^c.

Journal du Lot

25^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
TÉLÉPHONE 31	12 fr.	22 fr.	40 fr.

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 70
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	2 fr. »
RÉCLAMES 3 ^e page	3 fr. »
» 2 ^e page	5 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Les fascistes du Front populaire, voulant préparer la voie à leur dictature en étranglant la liberté de la presse, avaient fait voter par la majorité servile de la Chambre qu'à l'avenir tous les délits de presse seraient jugés par les tribunaux correctionnels. Le Sénat a maintenu la tradition républicaine et démocratique.

Provisoirement, la liberté de la presse est sauvegardée. Le Sénat a dénoué le lacet que le gouvernement avait passé autour de son cou !

M. Léon Blum s'était pourtant dérangé tout exprès pour essayer de le convaincre et il avait prononcé à cet effet une harangue du genre enveloppant, mielleux et serpentin dans lequel il est vraiment sans rival...

Ce qu'il venait réclamer, il n'est pas mauvais de l'expliquer, car je me suis aperçu, au cours de certaines conversations ces temps-ci, que le grand public ignore tout de la question et n'en avait pas compris l'importance.

Bien des gens croient que la loi de 1881 sur la presse livre tout le monde pieds et poings liés aux attaques des journaux. Ce n'est pas vrai !

Cette loi, très bien faite, n'accorde à la presse le droit de contrôle et de critique que pour ce qui est d'intérêt public. Elle lui interdit de se mêler de tout ce qui est d'ordre privé. Et elle protège les particuliers par une juridiction simple, facilement accessible et qui sanctionne et qui punit automatiquement les attaques dont ils ont à se plaindre.

En effet, toute imputation diffamatoire visant des particuliers est justiciable de la police correctionnelle où le journaliste n'est pas admis à faire la preuve de ce qu'il a écrit. Que ce qu'il a écrit soit vrai ou faux, il est coupable et punit. Sa culpabilité réside dans le fait qu'il s'est occupé de ce qui ne le regardait pas, et de ce qui n'intéressait pas la chose publique. Qu'il ait affirmé de bonne foi une vérité ou qu'il ait affirmé de mauvaise foi un mensonge, il a commis un délit. Il n'avait pas le droit de dire ce qu'il a dit. Il est condamné.

Mais il en va tout autrement quand il s'agit d'hommes publics dans l'exercice de leurs fonctions ou d'institutions publiques. Ici, la loi de 1881 considère que c'est le rôle et la mission de la presse d'exercer son contrôle ; elle est la voix et le regard du public. Elle a le droit de dénoncer les abus, de critiquer les actes du pouvoir, de signaler les mauvais fonctionnements des administrations et des services. Elle doit pouvoir dire ce qu'elle pense en toute liberté... quitte à en répondre devant les tribunaux compétents...

Quels seront, dans ce cas, les tribunaux compétents ?... Voilà où est le débat.

La loi de 1881 a voulu que, dans ces circonstances où l'intérêt public est engagé, les journalistes aient le droit d'apporter les preuves de leurs imputations, par tous les moyens qui sont accordés aux autres accusés : documents, pièces et témoignages. Elle a voulu qu'ils puissent établir leur bonne foi et que, s'ils ont dit la vérité, ils soient acquittés... Seulement, comme on est ici en matière politique, pour assurer aux accusés la garantie d'une justice au-dessus du soupçon, la loi a voulu qu'ils soient jugés par des juges indépendants du pouvoir. Et elle les envoie devant le jury.

Eh ! bien, c'est là qu'est toute la discussion actuelle. Les fascistes du Front populaire voulant préparer la voie à leur dictature en étranglant la liberté de la presse, après avoir mutilé la liberté d'association, de réunion et de manifestation, avaient fait voter par la majorité tremblante et esclavagée de la Chambre qu'à l'avenir tous les délits de presse seraient jugés par les tribunaux correctionnels.

Le Sénat s'est mis en travers de ce projet et il a provisoirement tranché le débat suivant la tradition républicaine et démocratique en maintenant les garanties que la loi de 1881 donne à la liberté d'écrire.

Il n'y eut même pas de vote. Les quatre cinquièmes du Sénat étaient ir-

réductibles. La bataille était perdue d'avance. Pour éviter d'être battu à une écrasante majorité, malgré l'astucieuse et perfide plaidoirie de M. Léon Blum, le gouvernement retira son texte et s'en alla !

M. Blum s'en alla après s'être entendu rappeler ce qu'il écrivait lui-même sous sa signature, dans le *Populaire*, alors qu'en 1933, il était déjà question de « correctionnaliser » les délits politiques de la presse :

« Toute la doctrine républicaine, écrivait-il, depuis la Révolution Française, s'inscrit contre une pareille innovation, car je ne veux pas que me servent du mot de réforme. « Toujours, les républicains ont considéré que la compétence du jury en matière politique représentait une des conditions substantielles, l'un des éléments de la liberté de la presse. « Ce que je tiens pour inadmissible, c'est l'entrée en scène du juge répressif, c'est-à-dire du juge dont le métier consiste à condamner au nom de l'autorité de l'Etat dans les procès où cette même autorité est en cause. »

Ce qu'il tenait pour inadmissible étant dans l'opposition, c'est exactement ce qu'il voulait faire étant au pouvoir...

Nous n'avons pas si mauvaise opinion que lui des juges correctionnels. Nous savons que l'immense majorité d'entre eux sont intègres et loyaux. Qu'on les fasse vraiment indépendants du pouvoir et il nous sera égal d'aller devant eux. Mais tant que le ministre de la justice tiendra leur carrière dans sa main, comme ils sont aussi des hommes tout courts, nous ne voulons pas qu'ils soient mis un jour dans la cruelle nécessité d'avoir à acquiescer des journalistes qui auraient attaqué celui dont leur sort dépend !

Emile LAPORTE.

UN PETIT MOT D'ECRIT.

L'intimé en grève

Voilà évidemment, un chapitre que Racine n'avait pas prévu dans *Les Plaideurs* : c'est la grève de l'intimé.

Vous vous souvenez bien de ce fameux porteur de contraintes qui, à chaque horizon, ou à chaque insulte qu'il reçoit, s'exclame, avec un double héroïsme, professionnel et paternel :

... Ne vous déplaie
Quelques coups de bâton, et je suis à [mon aise...]

Aujourd'hui, on ne bat guère les huissiers. Il est vrai qu'on les tue parfois, comme l'a témoigné un procès récent.

Les clercs d'huissiers se sont réunis dans une salle immense, menaçante et pittoresque, toute tapissée de casters, où s'entassaient les sinistres papiers bleus qu'ils sont chargés de répandre aux quatre coins de la capitale. Papiers de chagrins, papiers de ruine, papiers de honneur.

Les clercs d'huissiers se plaignaient d'être mal payés (pour les hommes, de 600 à 1.000 francs par mois ; pour les femmes, de 400 à 800 francs). Il faut croire que le gouvernement actuel a trouvé que ces salaires étaient largement suffisants, puisqu'il a fourni aux patrons huissiers deux cents agents pour expulser « manu militari » les protestataires de la salle des contraintes.

Je ne sais pas si les clercs d'huissiers sont affiliés à la C.G.T., mais je vois que le « Peuple », organe de la C.G.T., enregistre sans commentaires l'expulsion des clercs, alors qu'il proteste avec plus de chaleur en faveur de « nos camarades calorifugés ».

Le « Populaire » proteste avec raison, lui, contre le véritable anachronisme que constitue les conditions d'existence des prolétaires du papier bleu.

Le fait que la profession d'huissier ne soit pas sympathique ne saurait nuire aux employés qui l'exercent à mourir de faim. Je ne vois aucun inconvénient à ce que les huissiers soient supprimés dans une civilisation plus parfaite et plus heureuse, mais en attendant il serait peut-être bon d'introduire dans cette profession une justice qu'elle est, d'autre part, chargée d'appliquer si durement aux justiciables...

Nicolas LEROUGE.

Informations

Au Sénat

Dans la séance de vendredi, le Sénat a poursuivi la discussion du projet modifiant la loi de 1881 sur la presse.

M. Reibel interpelle le garde des sceaux sur les raisons qui ont amené celui-ci à retirer l'honorariat à M. Siben, président honoraire de la Cour de Colmar.

M. Rucart répond que M. Siben, contrairement à la loi qui interdit aux magistrats toute manifestation hostile au régime républicain, était président d'honneur de l'Association royaliste d'Alsace. L'ordre du jour pur et simple est adopté par 167 voix contre 124.

Puis, le Sénat reprend la discussion du projet de loi sur la presse. Le projet est adopté à mains levées.

A la Chambre

Dans sa séance de vendredi, après-midi, la Chambre a discuté le projet de loi tendant à supprimer le pourboire. Le gouvernement préalable est repoussé. M. Lamouroux fait adopter un amendement tendant à exclure les casinos et les maisons de jeux de hasard de l'application de la loi. Les divers articles sont votés et l'ensemble est adopté par 267 voix contre 265.

Différend franco-belge

M. Limburg, arbitre hollandais désigné par les gouvernements français et belge, en 1936, pour trancher leur différend à propos de l'accord Jaspard-Tardieu de 1930, vient de rendre sa sentence.

L'accord Jaspard-Tardieu assura à la Belgique une ristourne de la France en cas de non-paiement des réparations allemandes sur les sommes encaissées par la France au titre de l'emprunt Young.

L'arbitre a donné raison à la France, estimant que la mobilisation des réparations par l'emprunt Young s'est faite en dehors de l'Allemagne et que, partant, les sommes que la France doit restituer à la Belgique doivent être calculées d'après les annuités allemandes et non d'après le capital mobilisé par l'emprunt Young.

La réforme électorale

M. Pomaret, rapporteur de la Commission du suffrage universel, a déposé son rapport sur la représentation proportionnelle.

Il propose le scrutin de liste avec représentation proportionnelle, sans prime à la majorité, sans panachage, sans radiation et sans vote préférentiel.

La circonscription électorale est le département. La Seine comprend 4 circonscriptions. Pour l'utilisation des restes les départements sont groupés en 29 régions. Le quotient est un quotient fixe de 16.000 électeurs.

Dans chaque circonscription, les listes ont autant de sièges qu'elles comptent de fois 16.000 suffrages. Il n'y pas d'élection partielle en cas de vacance. Il est fait appli automatiquement au premier candidat non-élu à laquelle appartenait le dernier titulaire du siège.

19 départements de moins de 240 mille habitants sont accouplés. Parmi ces départements se trouve le Lot qui serait associé au Tarn-et-Garonne.

En Allemagne

Le général Goering a prononcé un discours sur la défense contre les attaques aériennes. Il a déclaré que l'organisation allemande de défense aérienne comprenait douze millions de membres, 65.000 bureaux, 400.000 fonctionnaires, 2.400 instituteurs, cinq millions de techniciens organisés et 3.400 écoles.

Le général Goering a insisté également sur l'héroïsme que devront déployer les femmes allemandes dans la guerre aérienne, pendant que les hommes seront au front. Il a annoncé que le ministère de l'air avait fait fabriquer un masque à gaz « populaire » protégeant contre tous les gaz connus.

Pas d'alliance militaire

La publication d'un article de M. Virgilio Gayda, dans le « Giornale d'Italia » a été interprétée à l'étranger comme l'annonce d'une alliance défensive entre l'Italie et l'Allemagne. On nie dans les milieux autorisés qu'une pareille éventualité soit envisagée.

4.900 personnes quittent Bilbao

Samedi soir se sont embarquées sur le « Habana », 4.900 personnes, parmi lesquelles 1.750 voyagent comme passagers, les autres comme réfugiés. Le pourcentage d'enfants est de 35 p. 100.

Le nouveau système de contrôle

Nous avons annoncé dans nos précédentes éditions que la réponse du Reich à la note britannique, touchant l'établissement d'un nouveau système de contrôle, ne serait pas défavorable, mais que le gouvernement allemand se réserverait le droit d'user de représailles.

Bons du Trésor aux Etats-Unis

M. Morgenthau, secrétaire au Trésor, a annoncé le lancement sur le marché, pour le 15 juin, de 800 millions de dollars de nouveaux bons du Trésor, dont 400 millions portant intérêt de 1 3/8 0/0 et remboursables le 15 septembre 1939, et 400 millions portant intérêt de 1 3/8 p. 0/0 et remboursables le 15 mars 1942. M. Morgenthau a déclaré que le taux d'intérêt avait été fixé après une conférence avec les directeurs de la Federal Reserve Bank. 300 millions des nouveaux bons serviront au remboursement de bons venant à échéance. Le reste viendra en augmentation de la dette fédérale.

En Russie

Le « Daily Herald » publie un message non encore confirmé de son correspondant à Moscou, disant que de nouvelles arrestations se seraient produites en U.R.S.S.

M. Krestinski, ex-ambassadeur à Berlin, commissaire adjoint aux affaires étrangères ; M. Karakhan, récemment rappelé de son poste d'ambassadeur en Turquie ; M. Rosenberg, qui fut dernièrement représentant des Soviets auprès du gouvernement de Valence ; M. Fouchatchevski, ex-commandant en second de l'armée rouge, qui fut transféré récemment dans la région de la Volga, auraient été arrêtés.

EN PEU DE MOTS...

— Le numéro gagnant du gros lot de 3 millions de la Loterie Nationale a été vendu à Toulon par l'Union des poilus.

— Samedi, à 16 heures, au cours d'une cérémonie officielle, le titre de « doyen des Françaises » a été solennellement remis à Mme Ducassou, dans sa propriété à Lardenne, près de Toulouse. Elle est âgée de 107 ans.

Le général de division Leroy, commandant la 1^{re} région militaire, est mort samedi matin, après 3 jours de maladie. Il était âgé de 66 ans.

— Ayant heurté un arbre, un avion militaire, près de Reims, s'est abattu sur le sol et a pris feu. Les deux aviateurs, le sergent-pilote Divat et le sergent-mécanicien Cardot ont été carbonisés.

— Nicolas Torre, 64 ans, propriétaire d'une pension de famille de Brooklyn (Etats-Unis), est accusé de saupoudrer de verre pilé les aliments de ses pensionnaires. 11 personnes ont été tuées.

NOS ÉCHOS

Du Bernard Shaw.

L'écrivain et humoriste anglais G. Bernard Shaw n'en manque pas une... Le couronnement, avec son cérémonial fastidieux et fatigant lui a inspiré cette réflexion :

« Maintenant que le couronnement est passé — car je n'ai pas voulu être un trouble-fête — je me permets de renouveler une suggestion déjà mise en avant par moi et qui n'a pas reçu l'approbation de l'opinion publique. La voici : Je demande la constitution d'une Société pour la protection des personnages royaux. »

C'est tout Bernard Shaw.

Changements.

Le nouveau directeur d'un grand hôtel visite ses domaines. Dans la cuisine il aperçoit un plongeur qui fait pitre figure et qui n'a pas l'air très optimiste :

Le directeur s'avance vers lui et, lui tapant amicalement sur l'épaule, lui dit : — Ne vous désolez pas, mon ami. J'ai fait mes débuts dans l'hôtellerie comme plongeur et, maintenant, je suis directeur général.

— Moi, lui répond l'homme, j'ai fait mes débuts comme directeur général et aujourd'hui je suis plongeur.

Idées et mots.

Dans sa dernière interpellation, M. Gaston Bergery déclara que les mots s'usaient plus vite que les idées et qu'il fallait savoir maintenir la popularité d'une idée en changeant fréquemment son étiquette. Jules Renard n'aurait certainement pas applaudi à ce conseil lui qui disait un jour à Alfred Capus :

— Comme c'est vain, une idée ! Sans la phrase, j'irais me coucher !

Jamais !

Yves Mirande passe chez son tailleur : — Peut-être voudrez-vous, cher monsieur Mirande, acquitter votre vieille note ?

— Jamais de la vie ! répond sans broncher le vaudevilliste. Je viens vous commander deux costumes de plus. Au prix où est le papier, vous n'allez pas me faire deux notes !

Franchise ou naïveté.

Le vicaire fait une visite à l'un de ses paroissiens. S'adressant à Jim, le fils de la maison, il lui demande :

— Dites-vous vos prières tous les soirs, Jim ?

— Pas tous les soirs, répond Jim, car

L'ACTUALITÉ PERMANENTE

TELEGRAPHE ET TELEPHONE

On s'habitue si aisément aux améliorations de la vie usuelle qu'on a peine à concevoir qu'on puisse se passer, aujourd'hui, du télégraphe et du téléphone. Que diraient nos concitoyens si, à l'occasion d'une manifestation « de classe » comme on en a connu quelques-unes ces temps-ci, on les privait tout à coup, pour une période prolongée de ces deux inventions qui, depuis deux générations, font partie intégrante de leur existence ? Que diraient-ils s'il leur fallait, faute de mieux, revenir à l'invention du bonhomme Chappe, au télégraphe aérien que nos grands-pères avaient, cependant, salué comme une merveille d'ingéniosité et dont on se moque si volontiers de nos jours ?

Pourtant, le télégraphe électrique ne date que de quatre-vingt-six ans et il n'y a pas plus de soixante ans que le téléphone est installé chez nous ! Même, se doute-t-on que si le second a été bien accueilli quand l'américain Graham Bell, le « réinventeur » après le français Charles Bourseul qui en avait eu l'idée avant lui, le premier ne rencontra, au sein du gouvernement de l'époque, qu'un enthousiasme des plus relatifs. D'autres pays l'employaient déjà quand, en 1851, Ferdinand Barrot, ministre de l'Intérieur, se décida à déposer son projet de loi sur le bureau de l'Assemblée législative. Il l'accompagna d'une foule de réserves. Il déplora, tout d'abord, de perdre l'avantage que lui avait donné, jusqu'alors, le monopole d'exploitation de l'appareil de Chappe, il craignait aussi que ce nouveau système de communication donnât « aux ennemis de la société » un moyen d'action rapide capable de gêner l'autorité. Par contre, il ne se dissimulait pas les services que celle-ci pourrait en tirer pour « réunir silencieusement toutes les forces de l'Etat contre les attaques qui lui seraient signalées. »

Le projet fut voté, mais le gouvernement, toujours inquiet, entoura des plus sévères formalités l'expédition des télégrammes. Il fallait justifier de son identité par une pièce légalisée. Si l'expéditeur faisait déposer la dépêche par un mandataire, celle-ci, recopiée sur un registre à souche, devait porter le nom, l'adresse et la signature de ce dernier. Des censures multiples étaient également exercées sur le texte. Et il en coûtait gros pour utiliser la nouvelle invention. D'abord un droit fixe de trois francs, plus douze centimes par myriamètre et cinquante centimes de port ; c'est-à-dire qu'un télégramme de dix mots envoyé de Paris à Calais revenait à onze francs. Enfin, le réseau se limita d'abord à seize villes : Rouen, Le Havre, Amiens, Arras, Lille, Calais, Valenciennes, Dunkerque, Châlons, Orléans, Angers, Blois, Tours, Bourges, Nevers et Châteauroux. On a fait du chemin depuis...

Le téléphone a eu une fortune plus rapide en France ; il faut cependant reconnaître qu'à cet égard notre pays, où l'invention s'est vulgarisée dans une large mesure, n'est pas encore à l'avant-garde du progrès. En Amérique il y a, en effet, un appareil pour sept habitants ; New-York compte trente-cinq mille cabines.

Le téléphone a eu une fortune plus rapide en France ; il faut cependant reconnaître qu'à cet égard notre pays, où l'invention s'est vulgarisée dans une large mesure, n'est pas encore à l'avant-garde du progrès. En Amérique il y a, en effet, un appareil pour sept habitants ; New-York compte trente-cinq mille cabines.

go étaient actuellement atteints de la rougeole. — C'est bien la première fois, fait Lewis, qu'un policeman de Chicago attrape quelque chose !

Histoire idiote.
Chez le poissonnier. — Vos huîtres sont bien petites ! — Oui, Madame. — Et elles ne paraissent pas très fraîches non plus. — Alors, il vaut mieux qu'elles soient petites, n'est-ce pas, Madame ?

Logique.
Au café, conversation entre deux consommateurs : — Très bien, cette idée d'un Pavillon des Vins de France à l'Exposition. Nous ne ferons jamais assez de propagande pour cette richesse nationale... — Garçon, deux bocks !

Les railleurs.
Sinclair Lewis lisait dans son journal que « plus de cent policiers de Chic-

Marcel FRANCE.

LE LIÈGEUR.

Chronique du Lot

Elle n'a plus le sou

N'ayant plus de ressources, la Commission départementale n'accorde plus aucune subvention.

Elle s'est réunie sous la présidence de M. Orliac, étaient présents MM. le Préfet, Gayet, Docteur Jardel, Gratacap, docteur Cambornac.

Des subventions pour réparations aux bâtiments communaux sont accordées aux communes de Touzac, Lunan, Duravel, Espagnac, Sainte-Eulalie, St-Pantaléon, St-Clair, Calvignac, Maxou, St-Géry.

La Commission approuve une demande du Conseil municipal de Pomarède tendant à convertir en travaux à la tâche, la taxe vicinale.

Elle classe au rang de chemins vicinaux, un certain nombre de chemins ruraux des communes de Payrignac, Strenquels, Gourdon, St-Cirq-Madelon.

La Commission décide de soumettre au Conseil général deux demandes de modification au classement des constructions scolaires présentées par les Municipalités de Lamothe-Cassel et de Martel.

Elle approuve les demandes de reconnaissances de chemins ruraux formées par les communes de Sérignac, Payrignac, Lavercantière, Gignac, Lamothe-Fénelon, Concorès, Dégagnac, Payrac, St-Sulpice, Cuzance, Ussel, Montalot, St-Cirq-Madelon, Milhac, Figeac, Mechemont, Prendignes, Castelnaud, Catus, Nuzéjols, Boissières, Francoules, Carnac-Rouffiac, Flaungnac, Villeséq, Goujournac, Le Boulvè, Pinsac, Anglars-Lacapelle.

La Commission accorde des subventions pour construction de chemins ruraux, abreuvoirs-lavoirs etc., aux communes désignées ci-après : Fraysinet-le-Gélat, Montgesty, Fargues, Lalbenque, Catus, Belmontet, Cras, Saint-Projet, Saint-Cirq-Madelon, Gourdon, Peyrilles, Le Vigan, Thédillac, St-Sozy, Terrou, Lavaldère, Gagnac, Montalot, Fajoles, Beaumat, Dégagnac, Corn, St-Clair, St-Chamarand, Rouffillac, Larroque-Toirac, Sabadel-Latouquièrre, Cres-sensac.

Faute de ressources, elle se voit dans l'obligation d'ajourner un certain nombre de demandes. En effet, le crédit de 500.000 francs mis à sa disposition, pour subventionner les travaux du Génie rural, est à ce jour épuisé puisque les attributions accordées atteignent un total de 580.000 fr.

La Commission départementale considère que les 80.000 francs de dépassement doivent être couverts par les travaux, non réalisés et pour lesquels les subventions accordées retomberont au budget supplémentaire.

A partir de ce jour, aucune subvention ne pourra être accordée par la Commission départementale jusqu'au vote du budget de l'exercice 1938 par le Conseil général.

La Commission demandera alors à l'Assemblée départementale si elle doit continuer à attribuer les subventions au fur et à mesure de l'arrivée des demandes, ou si un programme de travaux du Génie rural doit être dressé.

En fin de séance, elle examine une série de demandes d'assistances médicale gratuite.

EDUCATION PHYSIQUE

Des lettres de félicitations ont été accordées aux membres des sociétés d'Education physique et de Préparation au service militaire du Lot dont les noms suivent :

Première lettre de félicitations. — MM. Baudel, à Douelle ; Billetat, à Souillac ; Buges, à Duravel ; Delbos, à Salviac ; Dieude, à Cazals ; Salvat, à Gourdon.

Deuxième lettre de félicitations. MM. Pointelin, à Sauzet ; M. Rigouste, à Salviac ; M. Tesquet, à Gramat.

Des lettres de félicitations ont été, également, accordées aux militaires de l'Armée active du Lot dont les noms suivent :

Première lettre de félicitations. — MM. Cors, maréchal des logis chef de gendarmerie, à Puy-l'Evêque ; Coq, maréchal des logis chef, à Labastide-Murat ; Hébrard, gendarme, à Vayrac ; Lagarrigue, maréchal des logis chef à Labronquière ; Machabert, gendarme à Lacapelle-Marival ; Touzi, adjudant de gendarmerie, à Figeac.

Deuxième lettre de félicitations. — MM. Murat, maréchal des logis chef à Lalbenque ; Rabary, gendarme à Castelnaud-Montratrier ; Sentenac, maréchal des logis, service d'éducation physique, à Gourdon.

Troisième lettre de félicitations. — MM. Costex, maréchal des logis-chef, à Salviac ; Donnat, maréchal des logis chef, à Cazals ; Servant, gendarme à Luzech.

EDEN

JEUDI, SAMEDI et DIMANCHE

(en soirée)

DIMANCHE (matinée)

Armand BERNARD, Pierre STEPHEN

Alice TISSOT et PAULEY

dans une charmante comédie

La famille Pont Biquet

EN COMPLEMENT :

Menaces

film policier

Les denrées périssables aux Halles de Paris

En réponse à une demande de renseignements intéressant un grand nombre de producteurs de notre région, M. Loubet, sénateur, a reçu la réponse suivante de M. le Ministre de l'Agriculture :

« Monsieur le Sénateur, « Vous m'avez exprimé les inconvénients qui résulteraient pour les producteurs de denrées périssables, de la fermeture des Halles Centrales de Paris deux jours consécutifs par semaine, en application de la semaine de travail de quarante heures

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que les modalités d'application de la loi du 21 juin 1936 en ce qui concerne le commerce des denrées alimentaires du département de la Seine ont été prévues par le décret du 27 avril 1937, publié au « Journal Officiel » du 28 (page 4.758).

« Ce décret a fixé en son article 2 les modes suivant lesquels les établissements ou parties d'établissements affectés au commerce dont il s'agit pourront être ouverts pour la vente. Il a précisé en outre que l'organisation du travail par relais ou par « roulement est interdite », mais il ajoute toutefois « que cette organisation pourra être autorisée par arrêtés ministériels », après consultation des organisations patronales et ouvrières intéressées lorsqu'elle sera justifiée.

« Enfin, en ce qui concerne les commerces de denrées périssables et en attendant qu'il soit statué dans chaque cas particulier par un arrêté ministériel, l'organisation susvisée pourra être autorisée à titre précaire par l'entrepreneur du travail, mais toujours après consultation des organisations patronales et ouvrières intéressées.

« Le Ministre de l'Agriculture. »

L'Artisanat du Lot

« L'Artisanat Familial du Lot » a tenu sa deuxième réunion le mercredi 2 juin dans une salle de la Chambre de Commerce à Cahors.

Les artisans cadurciens avaient répondu nombreux à l'appel du Bureau provisoire, nommé à la première assemblée. Les dames artisanes, quoique n'étant pas la majorité étaient largement représentées et l'on peut dire sans flatterie que la qualité compensait la quantité.

Le Secrétaire provisoire fait l'exposé de ce que se propose de faire ce groupement : de l'action artisanale active, redonner l'amour du métier, de la famille et de la région dans une atmosphère de calme, d'ordre et de justice sociale.

Son titre seul est un programme qui ne peut que rallier tous les artisans de bonne volonté. C'est d'ailleurs l'impression qu'ont emportée les présents. Lecture est donnée des statuts. Il est répondu ensuite à un papier lu par le délégué du Syndicat du Bâtiment qui aurait pu, ce nous semble, se contenter de remplir la mission qui lui était confiée sans y ajouter des propos assez déplacés.

Les adhésions sont ensuite reçues. Un conseil est nommé par l'assemblée. Il comprend des représentants de presque tous les corps de métier composant l'Artisanat.

Le Conseil nomme son Bureau : Président, M. Verdier, serrurier ; Vice-Présidente, Mlle Liéauz, robeuse ; Vice-Président, M. Richard, Président du Syndicat des Bouchers du Lot ; Secrétaire, M. Bourrières, boulanger ; Secrétaire adjoint, M. Fort, menuisier ; Trésorier, M. Boué, plombier ; Trésorier adjoint, M. Diaz, peintre.

A noter que les adhésions reçues au nombre de 40 font présager un succès pour l'avenir. Et maintenant au travail et à la conquête des artisans du département.

Pour adhérer s'adresser au Secrétaire : M. Bourrières, 5, rue Blanqui, Cahors.

LES AMITIÉS QUERCYNOISES

Le prochain dîner des Amitiés quercyennes aura lieu le jeudi 10 juin à 20 heures, u restaurant Chauveau, 8, place Saint-Michel.

Causerie de M. Louis Montal, artiste peintre et écrivain, qui donnera la primeur d'extraits d'œuvre inédite, « L'Enchanteresse », roman de la Dordogne.

NOS REPRÉSENTANTS

Dans la liste des membres de la Commission de la législation civile et criminelle de la Chambre des Députés, nous relevons le nom de M. René Besse, député du Lot.

CHEZ LES QUERCYNOIS DE PARIS ET D'AILLEURS

Mlle Marguerite Grépon fait actuellement, au poste de la Tour-Eiffel, les mercredis, de 14 h. à 14 h. 10, une série de conférences sur « le journalisme féminin de la Révolution à nos jours ».

Il a été élevé à Dijon le remarquable et important monument à la mémoire du grand sculpteur animalier Pompon. Ce monument est dû au ciseau du statuaire Henri Martinet qui a également exécuté pour l'Exposition une « Porteuse d'eau » de belle et fière allure.

Le Congrès des sous-officiers à Labastide-Murat

Belle journée à Labastide-Murat, dimanche dernier, pour le Congrès des sous-officiers de réserve du Lot qui s'est déroulé dans la plus franche cordialité. La population fit aux congressistes le plus sympathique accueil.

Après une manœuvre qui se déroula le matin près de Montfaucon et après une réception au sanatorium, les quatre cents congressistes arrivèrent à Labastide, Recus par M. le Maire, par M. le Sous-Préfet, le cortège se rend au monument aux morts où dans le silence et le recueillement, l'hommage est rendu aux sauveurs de la patrie.

Au paravant, les sous-officiers avaient tenu leur Congrès et nommé le bureau de l'Amicale du Lot.

Puis, eut lieu le banquet de 400 couverts, dans la salle magnifiquement décorée de la Halle aux grains.

A la table d'honneur, nous remarquons autour de M. Demange, sous-préfet de Gourdon, et de M. Faurie, maire de Labastide ; MM. le colonel Barraud, directeur de la P.M. et de l'I.C.R. ; le colonel Roux, commandant le 16^e tirailleurs sénégalais ; le commandant Bergougnot, directeur des E.P.S.O.R. du Lot ; les capitaines Bruel, Guillot et Piquemal ; Ichard, censeur au lycée de Cahors, représentant M. le colonel Philippart ; le lieutenant Bancel, directeur des écoles de S.O.R. de Gourdon, Souillac et Vayrac, professeur à l'école d'artisanat rural, dont nous avons relevé avec plaisir le nom dans le tableau de concours pour la Légion d'honneur ; Montjéran, sous-directeur de l'E.P. S.O.R. de Labastide-Murat ; Barrot, président de l'U.R., de la 17^e région ; le médecin-lieutenant Vidal, de Luzech, représentant le service de santé ; Rajade, commandant de réserve, représentant les officiers de complément ; Miran, président du comité d'organisation ; Escapoulade, vice-président ; Cheyroux, trésorier ; Terret, trésorier adjoint ; Fajoles, secrétaire ; Bonnevillie, délégué à la propagande de ce comité ; l'adjudant Grell, l'un des animateurs de la journée ; de nombreux officiers de réserve.

Repas très bien servi et assaisonné du meilleur esprit de camaraderie. Des discours furent prononcés par M. le capitaine Piquemal du 16^e R.T.S. de Cahors ; par M. Rajade, qui recommande l'union ; par M. Barrot qui appelle tous les sous-officiers à l'Amicale ; par M. Ichard qui est très applaudi au nom de M. le colonel Philippart que la maladie empêche d'assister à cette belle manifestation.

Puis M. le colonel Barraud, directeur de la préparation militaire prononce un beau discours empreint du plus pur patriotisme et recommandant l'union pour avoir la force et la paix.

M. le colonel Roux du 16^e régiment de tirailleurs sénégalais, vient des colonies et dit l'amour de la France d'outre-mer pour la mère-patrie.

M. le docteur Faurie, maire, salue les congressistes au nom de sa commune heureuse de les recevoir.

M. Demange, sous-préfet, se félicite du spectacle d'union qu'il a sous les yeux et dit combien il est heureux de la haute conception que les sous-officiers se font de leur devoir. Ils sont, dit-il, l'élite d'une armée à l'image de la nation, d'une armée issue du peuple.

Enfin, signalons le beau discours de M. Miran, président de la Fédération qui félicite tout le monde et qui a droit aux félicitations de tous.

Après le banquet, la Noubba donna un beau concert et fut acclamée par la population au milieu de la commune en fête.

MOUVEMENT DU PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Postes susceptibles d'être vacants le 1^{er} octobre 1937 :

Additif ou rectification : Poste double : Ganic (Castelnaud). — Poste d'adjoint : 2 à Figeac.

Adjointe d'école maternelle : 1 poste à Figeac.

Les demandes pour les postes signalés ci-dessus doivent être adressées à l'Inspection académique, par le retour du courrier sans faute.

Elles seront rédigées conformément aux instructions déjà données au personnel.

Armée

M. le lieutenant Faure, du centre de mobilisation coloniale d'infanterie n° 179 (réserve), est autorisé à servir en situation d'activité pour une période d'une année, et affecté au 16^e tirailleurs sénégalais.

Tabacs

M. Georges Sarrazin, contrôleur des tabacs à Souillac, est nommé à Saint-Marcelin (Isère).

Service du ravitaillement

Par décision ministérielle en date du 4 juin 1937, l'honorariat est confié à MM. Jean Couzinet, président de la Commission de réception du service de ravitaillement de Gourdon, et Urbain Gayet, président de la Commission de réception de Cahors. Nos félicitations.

CAHORS

LA KERMESS

DU LYCÉE CLÉMENT-MAROT

Quelle jolie fête et si bien organisée ! Et dont le but charitable augmentait encore le mérite des organisateurs.

Dans les jardins du lycée Clément-Marot, étaient édifiés de nombreux et élégants comptoirs où de charmantes vendeuses s'essayaient à l'art difficile d'écouter au plus haut prix possible les marchandises diverses qu'on leur avait confiées. Cette émulation pour un profit que la fin justifiait dut produire des résultats fructueux et remplir la caisse d'un argent qui va servir à soulager de pauvres gens.

Faut-il dire que la décoration des jardins était jolie à souhait et formait un cadre charmant à la foule empressée et joyeuse ?

Celle-ci fut aussi conviée à une partie artistique composée, comme il convient, de chants, de danses, de scènes mimées et de saynètes au cours desquelles bien des jeunes artistes rivalisèrent de charme et de talent.

Signalons enfin qu'un buffet abondant en gourmandises et en boissons fraîches rassembla autour de lui une clientèle toujours renouvelée.

S'il faut résumer les impressions des visiteurs que nous essayons d'exprimer, nous dirons qu'il était impossible de mieux faire et difficile de mieux réussir.

Donc compliments sincères à tous ceux qui conçurent et organisèrent cette kermesse charitable et charmante.

Au cours de la fête on procéda au tirage de la tombola et nous donnons ci-dessous la liste des numéros gagnants :

9, 17, 23, 32, 42, 51, 66, 72, 82, 95, 110, 114, 127, 136, 142, 160, 163, 172, 182, 200, 205, 219, 229, 239, 243, 252, 267, 279, 290, 300, 309, 313, 327, 335, 348, 360, 366, 372, 390, 398, 401, 420, 428, 439, 450, 458, 466, 474, 488, 499, 507, 513, 528, 538, 549, 560, 568, 576, 588, 599, 602, 617, 622, 631, 640, 651, 662, 678, 682, 699, 703, 716, 729, 736, 746, 756, 762, 778, 784, 796, 809, 819, 826, 834, 849, 859, 867, 872, 887, 894, 902, 920, 921, 932, 944, 952, 968, 977, 987, 991, 1008, 1017, 1029, 1038, 1050, 1057, 1069, 1072, 1081, 1100, 1102, 1188, 1122, 1130, 1149, 1158, 1170, 1179, 1182, 1197, 1206, 1217, 1230, 1241, 1251, 1260, 1268, 1275, 1281, 1290, 1301, 1315, 1322, 1339, 1349, 1360, 1369, 1376, 1382, 1397, 1409, 1411, 1430, 1435, 1447, 1457, 1470, 1472, 1482, 1499, 1509, 1519, 1528, 1537, 1550, 1557, 1569, 1578, 1587, 1592, 1602, 1612, 1630, 1632, 1649, 1652, 1662, 1673, 1680, 1692, 1706, 1716, 1729, 1738, 1745, 1751, 1769, 1775, 1783, 1798, 1809, 1814, 1822, 1838, 1849, 1858, 1868, 1877, 1886, 1892, 1910, 1917, 1929, 1932, 1949, 1952, 1967, 1978, 1987, 1995, 2008, 2019, 1029, 2032, 2042, 2051, 2062, 2072, 2085, 2096, 2105, 1118, 2129, 2131, 2146, 2158, 2161, 2180, 2182, 2197, 2209, 2218, 2227, 2240, 2248, 2257, 2270, 2280, 2288, 2293, 2308, 2318, 2324, 2339, 2348, 2351, 2367, 2379, 2387, 2394, 2405, 2418, 2427, 2436, 2446, 2458, 2468, 2477, 2482, 2499, 2508, 2517, 2525, 2538, 2548, 2552, 2562, 2573, 2589, 2599, 2602, 2618, 2629, 2639, 2647, 2658, 2667, 2675, 2681, 2696, 2705, 2717, 2721, 2739, 2747, 2752, 2761, 2778, 2785, 2799, 2807, 2818, 2828, 2835, 2850, 2860, 2869, 2878, 2882, 2891, 2909, 2911, 2922, 2938, 2949, 2960, 2969, 2977, 2986, 3000, 3009, 3018, 3024, 3040, 3049, 3058, 3065, 3072, 3086, 3092, 3102, 3120, 3129, 3132, 3140.

Vous irez au Congrès de « La Croix de la Corrèze », à Brive, le 21 juin 1937.

Notez que P.-O.-Midl délivrera les 20 et 21 juin 1937 pour Brive, au départ de toutes les gares situées dans le département de la Corrèze, des billets spéciaux d'aller et retour, de 3^e classe, à demi-tarif, valables uniformément jusqu'au 22 juin à midi (départ de Brive).

Renseignez-vous dans les gares intéressées.

Chute de vélo

M. Bès, secrétaire de mairie de Saillac, descendait à bicyclette, à toute allure, une côte de la route Saillac à Limogne, lorsque le pare-boue de sa bicyclette se détacha et bloqua la roue avant. M. Bès fut projeté violemment sur le sol.

A ses appels, des propriétaires qui travaillaient dans un champ voisin accoururent, donnèrent les premiers soins à M. Bès et le placèrent dans l'autobus Lalbenque-Limogne qui, fort heureusement, vint à passer à ce moment-là.

M. Bès a reçu, à Limogne, les soins de M. le docteur Ouvrier qui constata quatre plaies béantes du cuir chevelu et des contusions à l'épaule droite.

PALAIS des FÊTES

MERCREDI 9 — JEUDI 10 — SAMEDI 12
DIMANCHE 13 (à 21 heures)
DIMANCHE (matinée)

Josephine BAKER, Albert PRÉJEAN

DANS

Princesse Tam-Tam

EN COMPLEMENT :

Risque-Tout

AVEC

Victor Mac LAGLEN

Concours de Musique de Cahors

Nous avons annoncé, il y a quelque temps, que le Comité des Fêtes se proposait d'organiser un grand Concours de Musique à Cahors. Depuis le Comité n'est pas resté inactif : un programme a été élaboré dans ses grandes lignes ; les Sociétés musicales ont été présentées : Harmonies, Symphonies, chorales d'hommes et chorales mixtes, Fanfares, etc... ont répondu et aujourd'hui nous pouvons annoncer que plus de vingt sociétés sont déjà inscrites.

Il y aura donc le 25 juillet, près de 1.500 exécutants qui viendront donner aux rues et aux places de notre ville une animation et une exubérance qu'elles n'ont pas connue depuis longtemps.

Nous ne pouvons encore préciser le programme ; mais il y aura des concerts populaires, des concerts plus savants, des danses locales et des ballets ; en un mot, toute la population pourra prendre part à la fête.

M. Philippe Gaubert a bien voulu, par sympathie pour sa ville natale, accepter la présidence d'honneur du Jury, et nul doute que l'honneur d'être conseillé et récompensé par notre prestigieux compatriote, n'amène des sociétés de choix à se faire inscrire.

A l'occasion du Concours de musique une grande tombola va être lancée au profit des œuvres de bienfaisance de la ville. Réservez bon accueil à ces billets de tombola qui vous seront incessamment présentés ; ainsi en faisant une bonne action, vous vous procurerez un plaisir de choix, vous aurez des entrées aux concerts et vous courrez la chance de gagner un lot intéressant.

Syndicat des ouvriers coiffeurs

Les ouvriers et ouvrières coiffeurs de Cahors sont priés de bien vouloir assister à la réunion générale qui aura lieu le mercredi 9 juin 1937 au Siège social, café de Bordeaux. Présence indispensable. — Le Secrétaire.

AVENIR CADURCIEN

Voici le programme du concert qui sera donné le jeudi 10 juin, de 21 à 22 heures, sur les Allées Fénelon :

1. Brize away (P.-R.), Furgeot ; 2. Valse des libellules, Franz Lehar ; 3. Le Chalet (air de basse), Adam ; soliste, M. Nègre ; 4. Margot (Polka de concert), François Rivière ; 5. Mamzelle Nitouche (fantaisie d'opérette), Hervé (arrangement de François Rivière) ; 6. Jolival, François Rivière (défilé avec tambours et clairons).

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Procès de presse. — Le tribunal rééd son jugement dans le procès en diffamation intenté par M. Pierre Bourthoumiex à MM. Masson, directeur et Dupuy, gérant du journal le « Bleu, Blanc, Rouge ». MM. Masson et Dupuy sont condamnés à 16 fr. d'amende avec sursis et à 100 fr. de dommages-intérêts chacun.

Braconnage. — Une affaire de délit de chasse pour complément d'enquête est renvoyée à quinzaine.

Fraude alimentaire. — Pour avoir livré à la consommation du vin ne titrant pas le degré réglementaire, L. Deviers, hôtelier à Montcuq, est condamné à 16 fr. d'amende.

Vol. — Les nommés Meyer Hoffer, 16 ans et Bénito Ollier, 16 ans, vandrins ambulants, sont accusés d'avoir dérobé aux Rogues (commune de Belfort-du-Queray) une somme de 3.000 francs. Tous deux furent arrêtés à Montauban et écroués à Cahors. Ils nient les faits qui leur sont reprochés.

Après deux excellentes plaidoiries de M^e Félix pour Hoffer et de M^e Gisbert pour Ollier, le tribunal relaxa les deux prévenus.

Vol. — Pour vol de sacs d'engrais, de sulfate de cuivre, de soufre, Louis Simon, d'Uzèch-les-Oules, est condamné à 8 jours de prison avec sursis.

Vacances des écoles primaires

En raison de l'Exposition Internationale, M. le Ministre de l'Education nationale a, par circulaire en date du 1^{er} juin 1937, décidé que cette année, à titre exceptionnel, les grandes vacances dans les écoles primaires publiques seraient fixées du 25 juillet au 30 septembre.

Les Sports

GRAND PRIX MOTOBÉCANÉ

Il nous est agréable de féliciter les organisateurs de la grande course cycliste du 23 mai écoulé. Les dirigeants de la Pédale Cadurcienne, la Direction des Usines Motobécane de Pantin et leur sympathique agent de Cahors méritent tous nos remerciements pour la belle journée sportive qu'ils nous ont procurée. Nos compliments s'adressent aussi d'abord au directeur de la course, M. Drome de la grande firme de Pantin pour son impartialité, au gagnant de cette grande épreuve, le coureur Brugidou, qui a fait une belle course, aux jeunes Bassoul et Gonzalez Basile, qui promettent de devenir de petits as de la petite Reine et à tous ces jeunes qui ont lutté avec tant de franchise et de camaraderie pour s'adjuger la première place.

Un seul incident est à déplorer c'est la chute des coureurs Cabré, Cavallé et Molinier qui, ainsi, n'ont pu continuer pour disputer la place d'honneur qui aurait pu leur appartenir. A ces trois malchanceux vont nos sympathies et nos encouragements.

Nous souhaitons de tout cœur voir se renouveler souvent dans notre chère petite ville une semblable manifestation, heureux présage de la reprise du sport cycliste à Cahors et dans le Lot. — Un groupe d'Amis.

Cours d'Education Physique

Le Comité du Stade cadurcien informe le public que des cours d'Education physique ont lieu tous les samedis, de 17 heures à 19 heures, au Stade Lucien-Desprats.

A cet effet, les nombreux promeneurs qui se rendent le soir au Stade, sont priés de vouloir bien, pendant les heures des cours, ne point aller sur le terrain et de se tenir en dehors des barrières.

Sang-froid d'un enfant

Ces jours derniers, le jeune Guy Pons, 7 ans, de Parnac, en jouant, tomba dans une mare profonde de 3 mètres environ. Son jeune frère Fernand âgé de 5 ans, n'hésita pas à lui tendre la main, au moment où Guy remonta à la surface. Guy, s'aidant de la main de son frère, put saisir une branche à portée de son autre main et sortir de la mare.

Pris sous un mur

M. Odilon Delbos, de Carayrac, étant parti, vendredi matin, de chez lui, n'était pas rentré le soir. Sa famille se mit à sa recherche et le découvrit gisant sur le sol, mort.

les honneurs, estimait que le seul poste officiel auquel il ne pouvait se dérober, était celui de la bienfaisance... Mais s'il ne m'appartient pas en ce lieu de retracer, après d'autres, ce que fut la très honorable carrière du cher disparu, j'ai bien le droit d'associer à cet hommage public le Conseil municipal tout entier, quand je songe que c'est dans sa propre commune natale, à Duravel, que M. Lafargue fit ses débuts de secrétaire de mairie. Ah ! Messieurs, il fallait entendre avec quelle satisfaction discrète, avec quelle précision non exempte de souvenirs émus, il parlait de ce poste de confiance et d'assiduité, aux côtés de mes lointains prédécesseurs, dont l'un, que notre mémoire ne cesse de vénérer, juriste distingué, administrateur accompli, fut son maître et initiateur dans cette science qu'il possédait si bien, jusque dans ses secrets les plus subtils. « J'ai été, me disait-il, à bonne école. » Mais ce que sa modestie lui interdisait d'ajouter, c'est que l'élève s'était vite élevé à la hauteur du maître. Je n'en veux comme témoignage que la réputation qu'il s'était acquise à la Préfecture du Lot, où j'ai souvent entendu moi-même, dans les bureaux compétents, qualifier M. Lafargue de « Secrétaire incomparable ». Dès lors, faut-il s'étonner que dans les difficultés inévitables que présente la gestion communale, nous ayons eu parfois recours à ses conseils et ses lumières, au risque de troubler sa paisible retraite ?

Car, cet homme était un sage. Comme tous ceux qui voient loin, face aux deux catégories permanentes de la vie et du mal, il savait juger de haut, par-dessus les misères courantes des hommes et des choses, avec une sérénité et une droiture infaillibles : Modestie et sagesse, combien ces deux vertus cardinales s'unissaient en lui pour camper sa forte personnalité. Il n'ignorait pas que la respectabilité d'un homme le suit partout et qu'elle ne saurait se morceler ou s'atténuer au gré des activités diverses. Ceux qui, comme moi, ont eu le privilège de l'avoir en leur maître dès les premières épreuves de l'alphabet, savent l'empreinte ineffaçable qu'il a laissée dans nos âmes, car cet honnête gentilhomme fut, au sens le plus profond, un éducateur. Sa dignité de vie, sa haute tenue spirituelle et morale lui conféraient un ascendant que possèdent seuls les maîtres d'élite, ceux qui savent s'adresser à la fois à l'intelligence et au cœur, et faire vibrer des âmes d'enfants...

« Au surplus, rien de vulgaire chez lui, car il savait que l'homme ne vit pas seulement de pain. Après les honneurs qui avaient couronné si justement sa vie professionnelle, il avait atteint ce point élevé d'où un homme de son âge et de son caractère peut contempler avec fierté la carrière parcourue, sans mélancolie, comme un noble chemin bordé de doux paysages et d'émouvants souvenirs... »

« Nous pourrions, Messieurs, garder de Dieu donné Lafargue, la mémoire d'un des meilleurs parmi ceux que nous aurons connus, l'exemple même, le modèle parfait de ces hommes supérieurs qui mettent au profit d'autrui, presque anonymement, le trésor de leur expérience, de leur dévouement, de leur loyauté. C'est pourquoi, je crois avoir raison de dire que dans cette communauté duravelloise qu'il aimait tant, un peu de lumière s'est éteinte, dont le reflet nous restera comme un témoin toujours vivant. »

Noyé. — Mercredi, 3 courant ont eu lieu les obsèques de M. Lacour Jacques, des Coustaloux, qui a été trouvé noyé dans une mare auprès de son habitation.

Agé de 76 ans, presque infirme, le décédé, d'après l'enquête faite par la gendarmerie, a dû tomber accidentellement, dans cette eau bourbeuse, et n'a pu s'en sortir.

Bergant. — M. René Besse vient de recevoir de M. le Ministre de l'Agriculture une lettre l'informant qu'une subvention de 2.000 francs vient d'être allouée à la commune pour l'exécution d'un abreuvoir-lavoir.

Arrondissement de Figeac

Figeac
Les denrées périssables aux Halles de Paris. — Lire à la « Chronique du Lot ».

Kermesse et Fête de plein air des écoles laïques (4 juillet). — L'an dernier, le succès le plus vif récompensa les efforts des organisateurs et des organisateurs de la Kermesse et de la Fête de plein air du 5 juillet. Les amis de l'école laïque répondi-

rent avec générosité à l'appel qui leur avait été adressé, les dons furent nombreux et de qualité, le plus large concours de personnes dévouées s'affirma constamment au service de l'œuvre entreprise et la foule nombreuse, enthousiasmée, donna la preuve la plus tangible de sa grande satisfaction.

Nos maîtresses et nos maîtres, négligeant les considérations cependant si justifiées de surcroît de travail et de fatigue, veulent, cette année encore, réaliser une manifestation dans le genre de celle de l'an dernier, visant les mêmes buts d'éducation perfectionnée et de protection des enfants qui leur sont confiés.

Aux anciens amis si fidèles de l'école laïque, s'ajoutent et s'ajoutent de nouveaux adhérents, généreux, zélés, si bien que la Kermesse et la Fête de plein air du 4 juillet prochain ne seront ni moins réussies ni moins belles que leurs devancières du 5 juillet 1936.

Les dons peuvent être adressés, dès maintenant, à Mme Destal, directrice d'école communale.

La Gaule figeacoise. — Comme tous les ans, notre société de pêche organise pour le 27 juin prochain, un grand Concours inter-régional qui sera doté de nombreux et jolis prix en espèces et en nature.

Ce concours sera suivi d'un banquet amical, sous la présidence de M. Gratacap, conseiller général, président d'honneur de la Société.

Le banquet, dont le prix a été fixé à 18 francs, sera servi par l'Hôtel Mancel, faubourg d'Anjou.

Le droit de participation au concours a été fixé à 3 francs.

Dès maintenant, les inscriptions pour le concours et le banquet sont reçues chez M. Lonjou, cordonnier, rue d'Anjou et Bachou, buraliste, place Carnot.

Afin de permettre au Comité de prendre toutes dispositions utiles en temps voulu, la liste des inscriptions sera irrévocablement close le 23 juin.

Incessamment, nous ferons connaître le programme de cette belle manifestation qui, nous en sommes persuadés, est appelée à obtenir un brillant succès.

A partir du 16 juin, les prix seront exposés à l'établissement Guiraud, Meubles, rue Gambetta.

En dehors des Membres des Sociétés voisines invités, nous rappellerons que seuls les Membres titulaires de la carte de la Société pourront prendre part au concours.

Application de la semaine de 40 h. à la Pharmacie. — En raison des nouvelles lois sociales, les heures d'ouverture des Pharmacies de Figeac, sont assujetties au règlement suivant: Les Pharmacies seront ouvertes: le lundi, de 14 à 19 h.; le mardi, de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 19 h.; ainsi que le mercredi, le jeudi et le vendredi; le samedi et jours de foire, de 8 h. à 19 h. Un service de garde, comme par le passé, sera assuré par le même pharmacien: le dimanche, de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 19 h.; le lundi, de 9 h. à 14 h., suivant le roulement déjà établi.

En dehors des heures d'ouverture, et pour le cas d'extrême urgence, le service, comme pour le service de nuit, sera assuré par chaque pharmacien.

Une plaque indicatrice sera apposée à la devanture des pharmacies fermées.

Ce règlement a été mis en application à partir du dimanche 6 juin.

Mme Labro, place Champollion; Mme Moles rue Séguier; M. Selves, rue de République; M. Bariat, rue Gambetta; M. Hugues Delmas, 2, quai Legendre (Pont Gambetta).

Marcihac

Succès. — Voici un beau succès remporté par l'école publique de Marcihac: Mlle Jeannette Falguières, Denise Richard, M. Daniel Fronty ont été reçus à l'examen du Certificat d'Etudes primaires.

Daniel Fronty arrive avec la mention Très bien.

Nos félicitations à ces bons élèves et à leur excellent maître, M. Fabre, instituteur.

Espédaillac

Accident. — M. Jules Despeyroux, le sympathique secrétaire de mairie, s'est blessé assez sérieusement à un pied en chargeant des agneaux. M. le Docteur Cousy, de Marcihac, lui a donné les soins nécessaires. Nous adressons à M. Despeyroux nos meilleurs vœux de prompt guérison.

Obsèques. — Vendredi, 4 courant, ont eu lieu, à Espédaillac, les obsèques de M. Joseph Doucet, décédé chez ses enfants à Espédaillac, à l'âge de 67 ans. Nous renouvelons à Mme et M. Jean Gratiias, cantonnier à Espédaillac, ainsi qu'à toute la famille, l'expression de nos plus sincères condoléances.

A qui le chien? — Le soir de la foire du 28 mai, il a été trouvé un chien de berger, robe grise, queue courte, sans collier. Le réclamer chez M. Gustave Pons, charbon à Espédaillac.

Corn

La vie municipale. — M. Ratier, industriel à Montrouge (Seine) et à Figeac, possède une petite maison dans le bourg de Corn. Désireux de l'embellir un peu, il offrit d'acheter à la commune un coin de terrain inutilisé, envahi par les orties et les ortues, et situé sous une de ses fenêtres. Le Conseil municipal donna aussitôt un avis favorable et M. le maire fut chargé de négocier l'affaire. Il s'agissait d'un assainissement dans un coin du bourg et aucune entrave ne devait être apportée à la circulation du public. Cependant, quelques protestations s'élevèrent et une petite cabale fut organisée contre le projet. M. Rigouste, maire de Boussac, venu à la mairie comme commissaire-enquêteur, enregistra avec mécontentement les déclarations des habitants mais n'hésita pas à donner avis favorable au nom de la salubrité publique. M. le Préfet ayant approuvé, les travaux sont commencés et bientôt s'élèvera dans le bourg la villa Ratier qui, nous l'espérons, n'offusquera personne.

Nos félicitations au Conseil municipal et en particulier à M. le Maire qui a mené cette affaire avec énergie, avec tact, et avec une parfaite compréhension des intérêts communaux.

Succès scolaire. — Le jeune Cariteau René, 11 ans et demi, unique candidat présenté par notre instituteur, fut reçu le 5 juin au C.E.P.E. pour le canton de Livernon, avec le n° 1 et la mention Très Bien. Rappelons que ses deux frères, Henri et Jean, furent reçus respectivement en 1934 et 1935, avec le même classement et la même mention. Nos sincères félicitations à ces brillants élèves de notre école gémée et à leurs heureux parents.

Salviac
L'installation de l'eau. — M. le Maire de Salviac invite les futurs usagers de l'eau au bourg de Salviac à déposer leurs demandes sans retard au secrétariat de la mairie de Salviac où tous les renseignements leur seront fournis sur les conditions de l'installation. Dans l'intérêt général, il importe que les demandes soient nombreuses, on en conviendra facilement.

Thédirac
Décès. — Nous apprenons avec une profonde tristesse le décès de Mme Cabanes, née Cassan Germaine, âgée de 66 ans.

En cette pénible circonstance, nous adressons à son mari, à ses neveux et petits-neveux, l'expression de nos sympathiques condoléances.

Le chemin de fer
VOTRE PORTE

TRANSPORTS A DOMICILE

Sur demande de l'expéditeur ou du destinataire le chemin de fer prend ou livre à domicile dans la localité de Cahors, les Colis Postaux et les marchandises de Grande et Petite Vitesse.

Pour tous renseignements s'adresser à la gare de Cahors ou à M. Artigalas, 101, boulevard Gambetta, Télé. 0-47 à Cahors.

Union Sportive Gourdonnaise. — Le festival organisé par l'Union Sportive le 18 juillet prochain est assuré de la participation de nombreux athlètes. Le Club Athlétique Sarladais enverra ses meilleurs éléments parmi lesquels: Labatut, brillant lauréat du championnat des 100 mètres plats de la Dordogne, Lavialle, etc.

Seize épreuves seront mises officiellement en compétition.

Nous savons tout l'attrait spectaculaire de pareilles épreuves et nous fé-

licitons l'Union Sportive d'avoir pris l'initiative de ce festival sportif, qui par l'ampleur des épreuves, donnera un spectacle unique auquel tous les Gourdonnais ne manqueront point d'assister.

Une partie musicale de cette fête est à l'étude.

L'application des 40 heures dans les pharmacies. — En application de la loi des 40 heures, les pharmacies de Gourdon seront fermées les lundis avec service de garde par roulement.

Elles seront ouvertes les autres jours comme suit: matin, de 9 à 12 heures; soir, de 14 à 19 h. 30.

Le samedi, jour de marché, fermeture de midi à 13 heures.

Le dimanche, ouverture à 8 heures. Les jours de foire, ouverture à 8 heures jusqu'à 19 h. 30 sans interruption.

En cas d'urgence, accident ou maladie grave, le service sera assuré même pendant les heures de fermeture.

Ce régime est entré en vigueur à dater du lundi 7 juin 1937.

Etat civil du mois de mai. — Naissances: Jacqueline Terrie, avenue Larroumet; Yves Delmas à Flagel; Raymond Bédoué, rue du Puits-de-Valouzière.

Mariages: Jean-Roger Mazet, maçon à Gourdon et Maria Rodas, dactylographe à Gourdon; Raymond-Marcel Vèril, cultivateur à Grôlejac (Dordogne) et Mathilde Crozat, s. p., à Gourdon; Jean Lacombe, boulanger à Gourdon et Solange-Généviève Bousarie, s. p., à Gourdon; André Lafon, mécanicien, à Gourdon et Renée-Marie-Paule Maury, s. p., à Gourdon; René Callé, cultivateur à Payrignac (Lot) et Agnès Lamouroux, s. p., à Gourdon.

Décès: Antoine Penchenat, cultivateur, 83 ans à Coupiac; Antoine Cazali cultivateur, 79 ans, à Molière; Louise Picou s. p., 77 ans, rue Danglars; Jacqueline Baffos, s. p., 64 ans; Veuve Salvat place du IV-Septembre; Roland Dallet, s. p., 16 ans, place de l'Hôpital; Louise Bertrand, s. p., 71 ans, épouse Gasquet, place de l'Hôpital; Emile-Antoine Métadié, boucher, 53 ans, rue de la République; Marie Rouquie, s. p., 84 ans; Veuve Béziac avenue Cavaignac; Marie Delpech, s. p., 71 ans, place de l'Hôpital.

Salviac
L'installation de l'eau. — M. le Maire de Salviac invite les futurs usagers de l'eau au bourg de Salviac à déposer leurs demandes sans retard au secrétariat de la mairie de Salviac où tous les renseignements leur seront fournis sur les conditions de l'installation. Dans l'intérêt général, il importe que les demandes soient nombreuses, on en conviendra facilement.

Thédirac
Décès. — Nous apprenons avec une profonde tristesse le décès de Mme Cabanes, née Cassan Germaine, âgée de 66 ans.

En cette pénible circonstance, nous adressons à son mari, à ses neveux et petits-neveux, l'expression de nos sympathiques condoléances.

Le chemin de fer
VOTRE PORTE

TRANSPORTS A DOMICILE

Sur demande de l'expéditeur ou du destinataire le chemin de fer prend ou livre à domicile dans la localité de Cahors, les Colis Postaux et les marchandises de Grande et Petite Vitesse.

Pour tous renseignements s'adresser à la gare de Cahors ou à M. Artigalas, 101, boulevard Gambetta, Télé. 0-47 à Cahors.

Pour être belle,
l'Université de Beauté
Cédib
39, avenue des Champs-Élysées - PARIS
met à votre disposition Madame, Mademoiselle
une première Assistante de ses Salons
qui vous donnera gracieusement du 7 au 12 juin inclus
chez **DENISE, Parfumerie**
5, rue du Maréchal-Joffre à CAHORS
tous Soins et Conseils concernant votre Beauté.

Dernière heure

La santé de l'ex-kaiser
De Bruxelles. — Les bruits répandus à l'étranger selon lesquels l'ex-Kaiser serait agonisant sont sans fondement. L'ancien empereur jouit d'une excellente santé et fait ses promenades quotidiennes dans le parc de son château de Doorn.

Accident d'aviation en Corréze
D'Égletons. — Dans la soirée de lundi, un avion de bombardement du 21^e régiment d'aviation de Bordeaux, se dirigeant sur Dijon a fait un atterrissage forcé par suite d'une panne brusque du moteur, à Maumont, près d'Égletons (Corréze). Le pilote adjoint Villemin a été blessé.

Bons du Trésor américain
De New-York. — On annonce le lancement, sur le marché, pour le 15 juin, de 810 millions de dollars de bons du Trésor remboursables partie en 1939 et partie en 1940. L'intérêt est 3,8 pour cent.

Fécondité
Nevers. — Lundi, Mme Louis Dauré a donné le jour à quatre enfants vient de donner le jour à 4 enfants normalement constitués bien que venus deux mois et demi avant terme. Tous les quatre sont du sexe masculin. Le premier né est mort, les trois autres et la mère sont en bonne santé.

Offres d'emplois
ON DEMANDE
Dans toute la région, hommes et dames pour travail facile, chez soi, dans loisirs, sans quitter emploi. Sérieux. — Ecrire: L. GABRIEL, à BIEVRES (Seine-et-Oise).

Maux de reins ne sont pas maux de rien
Parmi tous les cas douloureux de l'arthritisme, il faut mentionner les maux de reins qui rendent tout travail pénible, et dont l'aggravation risque de prendre un caractère dangereux. Contre la douleur et contre le retour de tous les états rhumatismaux, nous recommandons l'usage régulier du nouveau médicament Gandol à raison d'un cachet matin et soir. La douleur s'apaise par suite de la décongestion des organes rénaux et de l'évacuation régulièrement assurée de l'acide urique. Le Gandol, qui est toujours bien toléré par l'estomac, vaut 12 fr. 75 pour une cure de dix jours. Ttes Phies et Phie Orliac à Cahors.

TOURNEURS
et Tourneurs-outilleurs
demandés pour Lot-et-Garonne
salaires 5,50 à 7 francs l'heure suivant aptitudes. Voyage Chemin de fer pour essai remboursé. Ecrire, avec références, Bureau Journal qui transmettra.

LOUISE EST ENFIN À LA PAGE!

ENFIN, DIS-MOI, LOUISE, POURQUOI T'AFFUBLES-TU ANSI D'UNE ROBE SI MONTANTE! C'EST RIDICULE.

AH! CE N'EST PAS POUR MON PLAISIR, CROISE BIEN! VIENS DEMAIN, JE T'EXPLIQUERAI...

ÉCOUTE, ALICE A TU LE PEUX LE DIRE... IMPOSSIBLE DE ME DÉCOLLETER... J'AI UNE SI VILAINNE PEAU

LE REMÈDE EST SIMPLE! MÈTS TA PEAU AU RÉGIME DE L'HUILE D'OLIVE. EMPLOIE LE SAVON PALMOLIVE.

2 MOIS APRÈS

C'EST LOUISE... SPLENDEIDE! ADMIRE, JACQUES, QUEL MERVEILLEUX DÉCOLLETÉ! ELLE EST ÉPATANTE, CE SOIR!

Le même prix... Aucune augmentation!

PALMOLIVE
LE PAIN 1^{fr}.50

Bonne à tout faire
est demandée pour la campagne
1^{er} juillet
Mme DE GAUDUSSON, CAILLAC (Lot)

A LOUER
Maison de campagne
4 pièces, gaz Butane, garage, bords rivière, autobus proximité
S'adresser: M. FOURCAUD, Langlé CAILLAC (Lot)

Feuilleton du « Journal du Lot » 4

L'AMOUR ENCHAÎNÉ

PAR
CONCORDIA MERREL
Traduit de l'anglais
par E. de SAINT-SEGOND

— Eh bien ! je ne crois pas être jolie, mais d'autre part, je ne crois pas non plus être désagréable à regarder.

— Je ne le désirerais pas, dit Muriel avec condescendance. Vous êtes tout à fait différente de moi, n'est-ce pas ?

— Tout à fait différente.

Les regards de Maud s'arrêtèrent sur la ravissante créature. Du sommet de sa tête d'or, à la pointe de ses jolies lèvres, elle était une des plus jolies choses qu'on pût imaginer.

Sa robe de mousseline brodée, flottant gracieusement autour d'elle, était la perfection du genre, avec le col fleuri, garni de dentelle, à peine plus blanc que le cou qu'il encadrail.

— Je ne crois pas qu'on songeât à me remarquer si vous étiez dans le voisinage, dit Maud avec une parfaite sincérité.

Muriel eut un petit rire content.

— Oui, répondit lentement Maud, je le suppose aussi.

Mais sa pensée n'était pas d'accord avec ses paroles, car elle se souvenait de la plaisanterie d'Eva sur sa sœur et dut reconnaître qu'elle avait dit en riant la vérité.

Muriel était vaniteuse, d'une vanité presque incroyable, néanmoins il fallait avoir pour elle beaucoup d'indulgence.

Muriel reprit son interrogatoire : — Êtes-vous fiancée ?

— Non.

— Amoureuse ?

— Grand Dieu, non !

— L'avez-vous jamais été ?

— Jamais.

— Pourquoi ?

— Parce que je n'ai pas encore rencontré le jeune homme de mes rêves.

— Et aucun homme n'a été amoureux fou de vous ?

— Je n'en sais rien. Aucun homme ne me l'a fait comprendre, dit Maud en riant, un peu surprise d'être ainsi mise sur la sellette.

Muriel sourit avec fatuité : — Des quantités de jeunes gens ont été amoureux fous de moi.

— Je l'imagine sans peine.

— N'êtes-vous donc pas le type de femme qui plaît aux hommes ?

— Je ne crois pas l'être, mais je puis dire avec certitude, pas particulièrement.

— Moi, au contraire, je plais d'une façon très particulière. Naturellement, c'est quelquefois ennuyeux et compliqué, mais on a une sensation de puissance... Ne trouvez-vous pas ?

— En effet, je le suppose, dit Maud avec répugnance.

L'amour était encore pour elle quelque chose de lointain et de sacré, entouré de l'auréole du rêve ; elle en ignorait personnellement les joies ou les douleurs et les désillusions. Nul homme n'avait pris possession de la plus petite parcelle de son cœur, mais elle chérissait un idéal bercé dans ses rêveries. Sa réserve naturelle fut choquée de la manière dont Muriel se vantait de ses conquêtes.

Maud ne s'imaginait pas qu'elle prendrait aucun plaisir à mettre les gens à la torture.

— Je suis fiancée, reprit Muriel. Regardez ma bague.

Et elle avança sa jolie petite main aux ongles si soignés.

Maud se pencha vers la bague, presque sans la voir parce qu'elle était tellement surprise, non que Muriel soit fiancée, mais que fiancée, elle eût parlé comme elle venait de le faire.

Fiancée et se vantant de son pouvoir de séduction sur beaucoup d'autres hommes. Certainement les deux choses n'allaient pas ensemble. Du moins, Maud n'aurait pas su les mener de front.

L'aveugle, impatientée par le silence de sa compagne, s'écria : — Comment ! Vous ne l'admirez pas ?

A cet instant, Maud eut conscience qu'elle n'avait fait aucun commentaire flatteur sur la bague.

— C'est une pure merveille, affirmait-elle avec vivacité, comme elle examinait l'arrangement conventionnel des diamants et des saphirs.

Elle se surprit aussitôt, se faisant une image mentale du fiancé de Muriel d'après l'extrême banalité de cette bague. Elle imaginait un bel homme admirablement habillé, ressemblant un peu à un mannequin de tailleur, et disant et faisant toujours la chose correcte. A ce moment-là, elle se figura ne plus pouvoir penser à un autre type d'homme.

Puis, contemplant la jolie chose faite de la jeune fille qui lui donnait l'aspect de quelque chose de miraculeux, elle cherchait à deviner quelle nature dormait sous ces apparences.

Pouvait-il y avoir des pensées sérieuses et tendres derrière ce front si blanc ? Ces jolies lèvres en forme d'arc prononçaient-elles des paroles de vraie tendresse ? Le cœur qui battait sous ces plis de tulle était-il capable de palpiter pour un fiancé, un cher compagnon ?

Si la vie cessait d'être pour elle une fonction de luxe, une route semée de roses que la fortune et les gâteries lui avaient tracée, se révélerait-il, sous son extérieur frivole, une âme assez généreuse et assez vaillante pour partager une vie d'épreuves et de douleurs avec l'homme aimé ?

Maud ne l'imaginait pas... Mais aussi, il y avait le néant de ces yeux éteints. Est-il juste de juger comme une jeune fille normale celle dont les fenêtres de l'âme étaient si tragiquement closes ?

Muriel interrompit ces réflexions dont elle ne soupçonnait pas la nature. Elle s'écria :

— David est amoureux fou ! Il m'a demandé en mariage une douzaine de fois avant que je dise « oui ». Il est effroyablement riche. Il appartient à la famille des Quayne, les gens de l'acier, vous savez ? Ils ont des océans d'argent. Beaucoup plus que père.

— Elle s'arrêta un instant et reprit : — C'est drôle comme je peux vous parler, à vous !... Et c'est curieux ce qu'on peut être en confiance avec certaines personnes et pas avec d'autres ! Je ne puis faire aucune confiance à Eva. Savez-vous ? Il me semble que je vous aime déjà. Je crois qu'il me plaira fort que vous soyez ici à demeure. Mais allons rejoindre les autres.

Elles firent demi-tour.

— Je suis contente de vous plaire dit Maud sincèrement. Je ferai tout ce qui sera en mon pouvoir pour vous être agréable.

Sur la pelouse, elles rencontrèrent Mme Parry et M. Collier, et causèrent avec eux un moment.

A l'extrême soulagement du descendant des rois d'Irlande, Muriel raconta qu'elle et Maud s'entendaient parfaitement.

Mme Parry confia alors la jeune aveugle à son hôte et s'éloigna avec

Maud, en déclarant qu'elles avaient à s'entretenir d'affaires sérieuses. Elles rejoindraient tout à l'heure le reste de la famille.

Pendant la promenade dans les allées de la roseraie, les affaires furent arrangées pour Maud d'une façon très satisfaisante.

Un point troublait Maud, même au moment où elle accepta les conditions de Mme Parry et peut-être sa voix l'avait-elle trahie car la châtelaine leva les yeux sur la jeune fille et prononça avec bonté :

— Eh bien ! qu'est-ce qui vous tourmente ?

Maud hésita un instant, puis répondit avec franchise :

— Il y a une chose que je voudrais bien savoir : m'offrez-vous cette position uniquement par reconnaissance pour le geste de mon père ?

— Quelle enfant sensible nous sommes ! s'exclama Mme Parry. Si ce fut, en effet, notre première intention avant de vous connaître, il y a maintenant autre chose que de la reconnaissance. Voulez-vous me croire ?

— De sorte que si je n'avais pas plu à Mlle Muriel, vous auriez cherché une autre compagne pour elle ? insista Maud.

(A suivre).

ETUDE DE M. BOUYSSOU JEAN-LEON
Licencié en droit
NOTAIRE A CAHORS (Lot)

PREMIER AVIS

Suivant contrat passé devant Maître BOUYSSOU, Notaire à Cahors, le trente et un mai mil neuf cent trente-sept, enregistré le 4 juin 1937, volume: 775; folio: 67; numéro: 329. Monsieur MILON Pierre-François, limonadier et dame DES-PLATS Marie, mariés, domiciliés à Cahors, 107, boulevard Gambetta, Ont vendu à Monsieur MOL-LAT Eugène-Auguste, et Madame Léonie CASTANIER, mariés, domiciliés à Paris, 30, rue Notre-Dame-de-Nazareth, Un fonds de commerce de Café-Restaurant exploité à Cahors, Boulevard Gambetta, numéro 107, ensemble l'enseigne de CAFÉ DE PARIS, sous laquelle ledit fonds est connu et exploité, la clientèle et l'achalandage qui y sont attachés, le matériel et l'agencement le composant. Domicile est élu pour les oppositions, en l'étude de Maître BOUYSSOU, Notaire à Cahors. Avis est donné qu'en exécution de l'article 3 de la loi du 17 mars 1909, les créanciers des vendeurs devront, pour conserver leurs droits, former opposition au paiement du prix entre les mains des acquéreurs, au domicile sus-indiqué, dans les dix jours de l'insertion qui renouvellera la présente.

Pour premier avis.
Signé: BOUYSSOU.

LA PHOSPHODE GARNAL
Médication iodotannique phosphatée
Remplace l'Huile de Foie de Morue
Prix du Flacon: 15 francs
UN SEUL MODÈLE DE FLACON
GRANDEUR UNIQUE
En vente dans toutes les Pharmacies

Bibliographie

NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE PLON

L'AUTRE LUMIÈRE

Par Paul MARGUERITE

Un homme jeune, beau, ardent, aspire, dans un cadre de luxe, au riche mariage et à la députation, quand un brusque accident de chasse le plonge dans la nuit des aveugles. L'univers visible disparaît, abandonné de sa fiancée et de ses amis, il désespérerait sans le réconfort d'un vieil oncle et surtout sans l'amour que lui voue une pure jeune fille. A force d'efforts, il s'adapte à son infirmité; il découvre cette autre lumière qui vient de l'âme et qui éclaire le monde de significations nouvelles: le mariage et l'enfant achèvent de lui donner le bonheur. Ce drame, qui se passe en dehors de la guerre, y fait sans cesse songer: car il est plein de pitié pour la douleur, il dresse contre l'infortuné l'énergie de notre race, et il montre les vertus admirables de la vraie Française. M. Paul Marguerite s'est noblement inspiré en dédiant son roman aux soldats aveugles et à leurs proches, comme un exemple de consolation, de patience et d'espoir.

LA PETITE PARISSA

Par Alphonse DAUDET

Ce roman du Dickens français, par le pathétique de l'action et l'intérêt pittoresque des détails, était appelé à figurer dans une collection dédiée aux lectures familiales. L'humble chapelle de banlieue dressée au bord de la Seine « dont le clocher a des lézardes où les ramiers du bois font leur nid », joue un rôle symbolique dans le récit. C'est l'église de la bonté et du pardon. Son fondateur, un chrétien des temps primitifs, y a cultivé le renoncement après un drame qui désola un instant son foyer. Et voilà qu'à son ombre un autre drame naît, menace un autre intérieur voisin. D'inoubliables types se détachent de

cette histoire douloureuse et charmante. L'abbé Cérés, desservant simple aux yeux clairs, absent des soins de la vie; le père Georges, un roi Lear de grands chemins; Napoléon Mérivet, l'apôtre de la mansuétude; le vieux duc d'Alcantara; Richard Fénelon, âme fruste et violente. Lisez ces deux livres vous ne le regretterez pas.

Chaque volume in-16 relié sous couverture illustrée. Prix: 3 fr. 50.

En vente à la Librairie Plon, 8, rue Garancière, Paris-6^e, et dans toutes les bonnes librairies.

A BON MARCHÉ...

Puisque vous avez des produits à vendre, des affaires à traiter, des achats à faire,

Venez au **Marché de Cahors**

Mais avant de prendre le train, n'oubliez pas de vous munir d'un:

Billet de marché 40 0/0 de réduction

sur les prix des billets simples à pla-

ce entière pour l'aller et le retour en 3^e classe.

Ces billets sont délivrés tous les jours de marché et de foire de Cahors, par toutes les gares sur les sections de ligne de Gourdon, Cahors, Caussade et de Fumel à Cahors.

Ils sont valables à l'aller dans tous les trains permettant d'arriver à Cahors avant 14 heures, au retour dans tous les trains à partir de 10 h. et permettant de revenir au point de départ dans la même journée.

Pour vos bonnes nuits de voyage I

P.O.-Midi fournit gratuitement un oreiller à tout voyageur occupant une place de couchette de 1^{re} classe.

Prenez pour vos voyages de nuit une couchette de 1^{re} classe; « vous vous léverez » frais et dispos, à destination.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)
Le co-gérant: L. PARAZINES.

AYEZ CET ATOUT

LA CARTE A 1/2 TARIF

Voyagez-vous habituellement sur une certaine ligne? de Cahors à Toulouse, par exemple? Prenez une carte à demi tarif valable trois mois ou un an sur ce parcours. Son faible prix est amorti en quelques voyages. En effet, une carte valable en 3^e classe sur le trajet Cahors-Toulouse (115 km.) coûte seulement: 80 francs pour 3 mois; 160 fr. pour un an. Ce prix est récupéré après 4 voyages aller et retour dans le premier cas; après 7 voyages aller et retour dans le second.

LA CARTE A DEMI TARIF

LA CARTE QUI FAIT GAGNER

Renseignez-vous dans les gares P.O.-Midi.

P.O.-MIDI

Vous écoulerez plus facilement les produits de votre exploitation en utilisant les Colts agricoles (jusqu'à 50 kilos).

Vous êtes dans une localité desservie par un service de factage ou de réexpédition P.O.-Midi? Faites-les enlever

chez vous. Sinon, déposez-les au bureau du correspondant de la S.T.A.P.O. le plus proche.

Ils sont transportés à la gare pour un prix minime: 10 kilos, 1 fr.; 10 à 30 kilos, 2 fr.; 30 à 50 kilos, 3 fr.

Ils sont acheminés très rapidement. Ils sont livrés gratuitement à domicile (par les Services de factage).

Ils peuvent être expédiés en port dû, en port payé, contre remboursement. Economie... simplicité... rapidité.

Billets populaires de congé annuel

Dès maintenant, procurez-vous à votre gare la formule de demande de carnet spécial qui vous sera nécessaire pour obtenir, à partir du 15 mai 1937, un billet populaire de congé annuel à 40 0/0 de réduction. Un certain délai étant nécessaire pour l'établissement de cette carte, il est de votre intérêt d'en faire la demande le plus tôt possible pour pouvoir profiter de la réduction de 40 0/0 pendant la belle saison. N'attendez pas demain pour vous procurer cette formule de demande à votre gare.

IMPRIMERIE A. COUESLANT

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 1.000.000 DE FRANCS

(Personnel intéressé)

CAHORS (Lot)

1, RUE DES CAPUCINS, 1

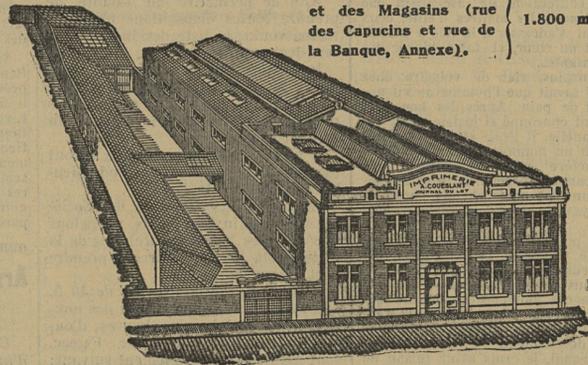
INSTALLATION MODERNE

10 LINOTYPES

22 PRESSES

LIVRAISON RAPIDE

PRIX MODÉRÉS



Superficie des Ateliers et des Magasins (rue des Capucins et rue de la Banque, Annexe). 1.800 m²

SERVICE D'ÉTÉ 1937

De Paris à Toulouse par Cahors

	OMNIB.		EXP.		MIXTE		EXP.		RAPIDE		EXP.		OMNIB.	
	1 ^{re}	2 ^e												
PARIS (Orsay) dép.	10	15	10	15	10	15	10	15	10	15	10	15	10	15
PARIS (Aust.) dép.	10	15	10	15	10	15	10	15	10	15	10	15	10	15
LIMOGES (arrivée) départ.	15	20	15	20	15	20	15	20	15	20	15	20	15	20
BRIVE (arrivée) départ.	16	21	16	21	16	21	16	21	16	21	16	21	16	21
Gignac-Cressensac.	17	22	17	22	17	22	17	22	17	22	17	22	17	22
SOUILLAC... dép.	17	22	17	22	17	22	17	22	17	22	17	22	17	22
CAZOULES... dép.	18	23	18	23	18	23	18	23	18	23	18	23	18	23
La Chap.-d-Mareuil	18	23	18	23	18	23	18	23	18	23	18	23	18	23
Lamothe-Fénelon.	19	24	19	24	19	24	19	24	19	24	19	24	19	24
Nozac.	19	24	19	24	19	24	19	24	19	24	19	24	19	24
GOURDON... dép.	19	24	19	24	19	24	19	24	19	24	19	24	19	24
Saint-Clair.	19	24	19	24	19	24	19	24	19	24	19	24	19	24
Dégagnac.	19	24	19	24	19	24	19	24	19	24	19	24	19	24
Thédirac-Peyrilles.	19	24	19	24	19	24	19	24	19	24	19	24	19	24
Saint-Denis-Catus.	19	24	19	24	19	24	19	24	19	24	19	24	19	24
Espère.	19	24	19	24	19	24	19	24	19	24	19	24	19	24
CAHORS (arrivée) départ.	19	24	19	24	19	24	19	24	19	24	19	24	19	24
Sept-Ponts.	19	24	19	24	19	24	19	24	19	24	19	24	19	24
Cieucac.	19	24	19	24	19	24	19	24	19	24	19	24	19	24
Lalbenque.	19	24	19	24	19	24	19	24	19	24	19	24	19	24
Caussade.	19	24	19	24	19	24	19	24	19	24	19	24	19	24
MONTAUBAN arr.	19	24	19	24	19	24	19	24	19	24	19	24	19	24
TOULOUSE... arr.	19	24	19	24	19	24	19	24	19	24	19	24	19	24

De Toulouse à Paris par Cahors

	OMNIB.		EXP.		RAPIDE		EXP.		RAPIDE		EXP.		OMNIB.	
	1 ^{re}	2 ^e												
TOULOUSE... d.	4	53	9	25	8	35	13	25	15	50	17	20	21	5
MONTAUBAN. d.	6	11	10	50	9	17	14	6	16	35	18	12	21	46
Mercuès.	6	50	11	15	9	35	—	—	17	16	18	34	22	4
Douelle (Arrêt).	7	26	11	40	—	—	—	—	17	56	18	57	—	—
Parnac.	7	34	11	45	—	—	—	—	18	4	—	—	—	—
Luzech.	7	44	11	54	—	—	—	—	18	14	—	—	—	—
Castelfranc.	7	50	11	59	10	9	14	58	18	20	19	14	22	40
Prayssac (Arrêt).	8	13	—	—	10	13	15	2	—	—	19	19	22	44
Puy-l'Évêque.	8	27	—	—	—	—	—	—	—	—	19	30	—	—
Duravel.	8	40	—	—	—	—	—	—	—	—	19	41	—	—
Soturac-Touzac.	8	53	—	—	—	—	—	—	—	—	19	53	—	—
Fumel.	9	2	—	—	—	—	—	—	—	—	20	—	—	—
LIBOS.	9	10	—	—	—	—	—	—	—	—	20	8	—	—
GOURDON (1) d.	9	23	—	—	10	51	—	—	—	—	20	18	23	24
Dégagnac.	9	30	—	—	—	—	—	—	—	—	20	25	—	—
Lamothe-Fénelon.	9	38	—	—	—	—	—	—	—	—	20	33	—	—
La Chap.-de-Mar.	9	45	—	—	—	—	—	—	—	—	20	39	—	—
CAZOULES.	9	51	—	—	—	—	—	—	—	—	20	45	—	—
SOUILLAC... dép.	10	4	—	—	11	12	—	—	—	—	20	56	23	45
Gignac-Cressensac.	10	32	—	—	—	—	—	—	—	—	21	22	—	—
BRIVE (arrivée) départ.	10	57	—	—	11	50	16	33	—	—	21	47	0	23
PARIS. (A.) arr.	11	58	—	—	11	58	16	39	—	—	22	—	0	29
PARIS. (O.) arr.	18	52	—	—	23	23	—	—	—	—	22	—	6	43
	19	4	—	—	23	35	—	—	—	—	22	—	6	55

(1) Un train mixte part de Gourdon le matin à 5 h. 4 et arrive à Brive à 7 h. 10.

Montauban, Cahors à Libos

	AUTORAIS		MARCH.-VOY.		AUTORAIS	
	1 ^{re}	2 ^e	1 ^{re}	2 ^e	1 ^{re}	2 ^e
MONTAUBAN.	10	50	14	6	16	35
CAHORS.	11	59	14	58	18	20
CAHORS.	7	2	12	—	15	38
Mercuès.	7	11	12	9	15	59
Douelle (Arrêt).	7	19	12	17	16	7
Parnac.	7	28	12	17	16	19
Luzech.	7	34	12	22	16	32
Castelfranc.	7	44	12	30	16	49
Prayssac (Arrêt).	7	48	12	32	16	53
Puy-l'Évêque.	7	55	12	39	17	6
Duravel.	8	2	12	44	17	19
Soturac-Touzac.	8	9	12	49	17	28
Fumel.	8	19	12	57	17	47
LIBOS.	8	24	13	—	17	53

Libos, Cahors à Montauban

	AUTORAIS		MARCH.-VOY.		AUTORAIS	
	1 ^{re}	2 ^e	1 ^{re}	2 ^e	1 ^{re}	2 ^e
LIBOS... dép.	6	45	9	15	13	55
Fumel.	6	48	9	23	13	58
Soturac-Touzac.	6	56	9			